



DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE :

Le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives est à faire parvenir au service des Affaires scolaires (*voir adresse au dos*) avant le 31 Mai. Au-delà de cette date, la Ville ne pourra pas garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre.

La demande de dérogation est une procédure d'exception. Elle est traitée par une commission qui se réunira au mois de juin et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

Enfant concerné

NOM(1) Prénom
DATE DE NAISSANCE Sexe : féminin* masculin*
Ecole fréquentée actuellement
Dérogation demandée pour l'école

Représentant légal de l'enfant

NOM(1) Prénom
ADRESSE
Tél, privé Tél. du lieu de travail :
Situation familiale : marié(e)* divorcé(e) ou séparé(e*) vie maritale ou pacs*
 célibataire* veuf(ve)*

(1) **Mettre le nom en majuscule**

ATTESTATION DE GARDE (à remplir par la personne chargée de la garde de l'enfant à midi et/ou après la classe)

Je certifie : NOM (1) Prénom
ADRESSE

assistante maternelle agréée* membre de la famille* : préciser lien de parenté :
 autres*, préciser

assurer la garde de l'enfant (NOM et PRENOM)

SIGNATURE :

AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ECOLE OU L'ENFANT EST SCOLARISÉ (2)



DEMANDE DE DEROGATION COMMUNE DE FERRIERES-EN-GATINAIS

IMPORTANT

1. L'inscription d'un enfant dans une école ferriéroise ne pourra être faite sans l'accord préalable de la Commune de résidence sauf cas prévus par la loi.
2. La dérogation accordée à l'école maternelle n'entraîne pas systématiquement une dérogation pour l'école élémentaire.
3. Les prestations (restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire etc.) seront facturées au tarif extérieur, sauf cas prévus.

Signature du responsable légal

À REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

Je soussigné(e),

Maire de la ville de :

1. Atteste que la commune n'a pas une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'enfant :

2. Atteste que la commune de résidence a une capacité d'accueil suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire.

MAIS DONNE SON ACCORD POUR LA SCOLARISATION DE CET ENFANT DANS UNE ECOLE FERRIEROISE.

Et prends acte de l'obligation pour la commune de participer aux charges supportées par la ville de Ferrières-en-Gâtinais au titre de cet enfant dans les conditions définies ci-dessous.

3. Atteste que la commune a une capacité suffisante pour recevoir l'ensemble des enfants qui résident sur son territoire et ne donne pas mon accord pour l'inscription dans une école de Ferrières-en-Gâtinais de l'enfant :

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Je soussigné(e),

Maire de la ville de

Accepte l'inscription de l'enfant :

Dans l'école :

Et m'engage à verser la somme correspondant aux frais de fonctionnement*

Pour l'année scolaire :

Fait à, le

Signature du Maire de la commune de résidence :

**Pour information : tarif à titre indicatif,*

Montant des frais de scolarisation d'un enfant arrêtés par délibération du Conseil Municipal du 15-11-2023

Maternelle : 1 586,14 € Élémentaire : 753,66 €

En cas de changement de domicile en cours d'année : au prorata du temps de présence



VILLE DE FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS